



# Municipalité de Montilliez

Poliez-le-Grand, le 18 mai 2026

## Au Conseil communal de la commune de Montilliez

### Préavis relatif à une demande de crédit pour la transformation du chalet et la création d'une buvette au pâturage de Sugnens

N° 53/2026 – séance du 22 juin 2026

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### 1. Préambule

Le présent préavis a pour objet la transformation du bâtiment existant et la création d'une buvette au pâturage de Sugnens. Ce bâtiment, construit en 1915, comprend actuellement un logement – inoccupé - pour le berger et une étable pouvant accueillir 90 têtes de bétail.

Au cours des décennies, il a fait l'objet de modestes aménagements et entretiens.

A l'heure actuelle, du bétail y pâture chaque année de mai à octobre, il bénéficie de l'étable existante.

La partie logement est toutefois insalubre et ne peut plus être occupée par le berger.



Le Projet de Développement Régional Agricole (PDRA) du Gros-de-Vaud, dont l'objectif est d'améliorer l'attractivité du district, promouvoir les produits agricoles régionaux, encourager l'agriculture locale, le tourisme rural et les initiatives culturelles, a été introduit en 2019 par l'ARGdV. Il est soutenu par le canton et la confédération.

Son comité de pilotage, composé de représentants politiques et des porteurs de projets, a souhaité élargir son périmètre aux alpages de plaine du district du Gros-de-Vaud. Deux communes sont concernées : Montanaire, à l'alpage de Denezzy, et Montilliez, sur le pâturage de Sugnens. Cette première commune a d'ores et déjà débuté les travaux de modernisation du chalet de Denezzy.

A Sugnens, une buvette est prévue en remplacement du logement afin d'accueillir durant la saison d'estivage des hôtes et proposer une restauration simple composée de produits régionaux, contribuant ainsi à augmenter et diversifier l'offre dans la région.

## **2. Justification**

Le Conseil communal de Montilliez a validé le 27.03.2017 un préavis municipal pour le financement d'un crédit d'étude relatif à la rénovation et au réaménagement de ce pâturage. L'étude dont il faisait l'objet a été réalisée par le bureau NB.ARCH à Lausanne.

Les travaux prévus dans la présente demande de crédit sont les suivants :

- Réfection légère des façades, remplacement des fenêtres et ajout de portes d'étable ;
- Réfection partielle de la toiture et isolation ;
- Création d'une buvette avec salle à boire de 30 places ;
- Transformation de l'étage pour création d'un vestiaire pour le berger ;
- Création d'une terrasse de 30 places ;
- Réalisation d'une place en béton pour le tri du bétail ;
- Pose d'une cuve de 30'000 litres pour la réserve incendie.

La mise à l'enquête publique a été réalisée du 31 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2026 ; elle n'a appelé aucune opposition ni remarque particulière, hormis de la DGAV qui exige, pour délivrer son préavis, la fourniture d'un contrat signé avec un exploitant qui sera en charge du bétail et de la buvette. Ce dossier est dès lors mis en attente car la recherche par la Municipalité d'un exploitant correspondant aux critères requis découlera de la validation du présent préavis.

En cas de non-réalisation de ce projet, des travaux de sécurisation et de mise en conformité devront obligatoirement être effectués, ils sont estimés à CHF 40'000.- et ne comprennent pas les travaux d'entretien nécessaires à court terme sur le bâtiment, tels que ferblanterie, fenêtres des étables, menuiseries extérieures, etc.

### 3. Coûts

Le bureau NB.ARCH s'est chargé de mettre en soumission les travaux projetés ; leur montant a été calculé avec les soumissions rentrées à 84%.

La présente demande de crédit comprend la réalisation des travaux mentionnés ci-dessus ainsi que la fourniture du mobilier et des couverts de la buvette selon détail ci-après :

- |  |     |                  |
|--|-----|------------------|
| • Transformation du chalet et création de la buvette | CHF | 1'010'400.00     |
| • Achat du mobilier et des couverts de la buvette    | CHF | <u>47'200.00</u> |

**Total des travaux et de l'agencement TTC** **CHF 1'057'600.00**

Le PDRA du Gros-de-Vaud a été officiellement validé le 11.03.2026 avec la signature de la convention tripartite entre l'OFAG, la DGAV et l'Association PDRA Gros-de-Vaud. De cet accord a découlé l'octroi des subventions suivantes :

- |                                   |     |                   |
|-----------------------------------|-----|-------------------|
| • Subvention cantonale de la DGAV | CHF | 239'900.00        |
| • Subvention fédérale de l'OFAG   | CHF | <u>239'904.00</u> |

**Total des subventions à percevoir** **CHF 479'804.00**

Calculées sur la base du projet initial d'un coût inférieur et sans le mobilier de la buvette, ces subventions pourraient être revues à la hausse en fonction du solde de l'enveloppe globale restant à disposition auprès de la confédération et du canton.

<b>SOLDE A FINANCER TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>577'796.00</b>
-----------------------------	------------	-------------------

### 4. Financement

La Municipalité prévoit le financement de cet investissement de la manière suivante :

- 4.1 Financement de ces travaux par la trésorerie courante ou selon la nécessité par une nouvelle ligne de crédit auprès d'un établissement financier ;
- 4.2 Amortissement de l'investissement par un prélèvement de CHF 145'000.- sur le compte de préfinancement dédié sur une durée de 30 ans.
- 4.3 Amortissement du solde CHF 432'796.- sur une durée de 30 ans, soit une charge de CHF 14'427.- par année ;

- 4.4 Dans le cas d'un emprunt, en se basant sur un taux d'intérêt de 2.5 %, nos charges financières pourraient s'élever la première année à CHF 25'247.- (intérêts : CHF 10'820.- et amortissement CHF 14'427.-) ;
- 4.5 Les frais d'entretien annuels sont estimés à 1% du coût des travaux. En contrepartie, des revenus supplémentaires seront générés par la location de la buvette.

## 5. Planning

- |                 |   |
|-----------------|---|
| ➤ 22 juin 2026  | Validation du présent préavis municipal             |
| ➤ Août 2026     | Recherche d'un exploitant                           |
| ➤ Octobre 2026  | Validation par la DGAV du contrat avec l'exploitant |
| ➤ Novembre 2026 | Obtention du permis de construire                   |
| ➤ Janvier 2027  | Début des travaux                                   |

## 6. Liens avec le PECC

### 6.1 Vision

Nous sommes une commune ambitieuse et modèle prenant ses responsabilités. Nous agissons et motivons nos citoyennes et citoyens afin d'atteindre un monde durable et contribuer à l'objectif de neutralité carbone.

### 6.2 Projets PECC concernés

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Fiche 1             | Commission de la durabilité, énergie et climat  |
| <input type="checkbox"/> Fiche 2             | Participation et engagement de la population  |
| <input type="checkbox"/> Fiche 3             | Consommation responsable sobre en carbone et utilisation durable des ressources   |
| <input type="checkbox"/> Fiche 4             | Rénovation et constructions durables  |
| <input type="checkbox"/> Fiche 5             | Exemplarité de la commune dans la conception et l'exploitation de ses bâtiments et encouragement des propriétaires privés       |
| <input type="checkbox"/> Fiche 6             | Planification de l'approvisionnement en énergie du territoire communal  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 7  | Encouragement à la mobilité douce et durable, notamment pour les piétons et les vélos   |
| <input type="checkbox"/> Fiche 8             | Renforcement de la biodiversité   |
| <input type="checkbox"/> Fiche 9             | Identification et lutte contre les espèces exotiques et envahissantes   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Fiche 10 | Soutien à la solidarité et au bien-être de la population ainsi qu'à la protection de la santé face aux atteintes de la canicule |

## 7. Conclusion

Fort des éléments ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTILLIEZ

- Vu le préavis 53/2026 de la Municipalité du 18 mai 2026,
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### prend acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 577'796.- sur une période de 30 ans ;

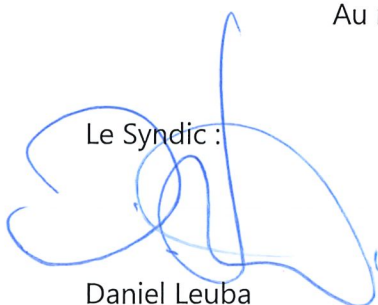
#### DECIDE :

1. **d'adopter** le préavis relatif à la demande de crédit pour la transformation du chalet et la création d'une buvette au pâturage de Sugnens ;
2. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis ;
3. **d'octroyer** à cet effet un crédit de **CHF 1'057'600.-** (un million cinquante-sept mille six cents francs) ;
4. **de financer** ces travaux par les disponibilités de la bourse communale ou par un emprunt auprès d'un établissement financier, aux meilleures conditions du marché.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 mai 2026

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Daniel Leuba



La Secrétaire :



Catherine Reinhard

Délégué municipal : Xavier Gaudard